DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 8 décembre 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-

présidents

Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Chantal JEANPERT, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur

Sébastien ZAEGEL

Procuration(s): Madame Alfonsa ALFANO ayant donné pouvoir à Monsieur Yves SUBLON, Madame Nadine HOLDERITH-

WEISS ayant donné pouvoir à Monsieur Marc SENE, Madame Françoise PFERSDORFF ayant donné

pouvoir à Madame Michèle ESCHLIMANN

Excusé(s): Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY,

Monsieur Denis HOMMEL, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Serge OEHLER,

Monsieur Denis SCHULTZ

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Marcel BAUER

N° CD/2016/180 - 705 - Gestion des routes départementales

Transfert de compétences du Département à l'Eurométropole

de STRASBOURG

Conventions précisant les modalités de gestion et d'entretien

du réseau routier transféré

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les termes des 2 projets de convention à conclure avec l'Eurométropole de Strasbourg, dont l'une est destinée à organiser la continuité du service de viabilité hivernale et de l'entretien courant entre le 1er janvier et le 31 mars 2017 sur les routes départementales transférées, et l'autre à déterminer les rôles et missions de chacune des 2 collectivités lorsque l'une est amenée à intervenir sur le territoire de l'autre ;

- autorise son président à signer ces 2 conventions.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Aurélie LACQUEMENT

Le Président, Frédéric BIERRY

Accusé de réception N°: 067-226700011-20161208-lmc1106195-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 16/12/16